

# La vie des associations

## JN Rando

L'association JN RANDO vous invite à sa prochaine randonnée de 10 km à Noailhac le 18 octobre. Départ de Jugeals Nazareth parking de la salle des fêtes à 13h30 (ne pas oublier vos masques).

**Nous serons heureux de vous compter parmi nous pour partager ce moment de détente !**



## ASJN : Point sur nos équipes séniors

La saison a maintenant repris avec, bien évidemment, la prise en compte de la crise sanitaire actuelle.

L'équipe 1 a joué 2 matchs : 2 nuls, elle est 6ème sur 10 équipes ; l'équipe 2 a joué 2 matchs : 1 victoire et 1 nul, elle est 4ème sur 12 équipes ; l'équipe 3 a joué 2 matchs : 2 défaites, elle est 11ème sur 12 équipes. **Félicitations à l'ASJN (École de foot, séniors et bénévoles) qui portent haut les couleurs de notre commune.**



Continuez à venir supporter vos équipes : au Stade du PUY BLANC à Noailles :

. L'équipe 1 : samedi 24/10 à 20h00 contre TULLE FOOT CORREZE 3.

. L'équipe 2 : dimanche 25/10 à 15h00 contre FAVARS/ST MEXANT FC.

. L'équipe 3 : dimanche 11/10 à 15h00 contre LANTEUIL 2 ; dimanche 01/11 à 15h00 contre BRIVE ASPO.

Emmanuel MAZAUDOUX, 2ème adjoint

## La vie du village

### Réfection de la voirie de la Lande haute

**Eurovia** (entreprise retenue lors du conseil du 21 juillet 2020) a commencé les travaux semaine 38 ; compte tenu des intempéries seulement cette semaine 41, les enrobés sont en cours de réalisation (voir photos). Ces travaux s'élèvent à un montant de 82 698.60€ TTC.

Ils sont subventionnés :

- par le Conseil Départemental à hauteur de 19580.00€ (voirie : 6000€ ; reste contractualisation : 12500€ et 1080€)
- par l'Agglo (Fond de Solidarité Territorial 20€/habitant) à hauteur de 19580.00€.

**Fonds propres de la commune : 40021.10€.**



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : [www.jugeals-nazareth.fr](http://www.jugeals-nazareth.fr)

**Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74**

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

**Cantine** : 05 55 85 97 96

**Garderie** : 05 55 85 92 60

**Centre de loisirs** : 06 76 15 76 59

## INFORMATIONS UTILES

### Médecin généraliste :

**Elisabeth BOUSSEYROUX-LAMAGAT**

Tel. 05 55 85 95 76

### Médecin de garde : 15

#### Infirmières :

**Catherine CLAUZEL-RUBELLIN :**

06 80 02 04 00

**Carole NEGRET :** 06 48 31 09 54

**Stéphanie MARQUES :** 06 83 29 95 27

### Orthophoniste

**Laurence ORRETEGUY.** Tel. 06 89 07 03 97

### Praticienne en psychothérapie

**Claudine DELBOS.** Tel. 06 14 75 54 46

### Sophrologue certifiée :

**Christelle LAPLACE.** Tel. 06 75 39 82 16

### Reflexologue plantaire :

**Chrystelee FRUCTUOSO.** Tel. 06 88 59 64 65

### Assistantes maternelles :

**Sandra RENAULT** La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

**Jocelyne DUHIN** La Brande

Tel. 06 22 53 15 31

### Brigitte TILLET

724, route de La Brande. Tel. 06 08 35 76 98

### Assistante sociale

**Valérie SEGURA** Tel. 05 19 07 83 20

### Famille d'accueil personnes âgées :

**Lysiana JEGAT** Tel. 05 87 43 92 90

### SAMU : 15

### POMPIERS : 18

**GENDARMERIE : 17** ou 05 55 86 08 12

**SAUR** : 05 81 91 35 05

### ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

### Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

### ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin. Tel. 05 55 24 10 82

Presbytère Saint Cernin. Tel. 05 55 24 07 70

# Le Bulletin

Octobre 2020



## Le mot du Maire Gérard BAGNOL

En ce début d'automne 2020, désolé d'aborder à nouveau, comme je l'ai déjà fait cet été, la situation sanitaire liée à la COVID-19. Nous savons malheureusement que nous allons devoir vivre avec pour plusieurs mois encore. Le dernier arrêté préfectoral du 02 octobre 2020 fait suite au passage en zone d'alerte de notre département par rapport à la propagation du virus.

**Un certain nombre de nouvelles mesures de protection prennent effet le lundi 05 octobre 2020 :**

Interdiction des réunions et des rassemblements familiaux ou festifs réunissant plus de 30 personnes dans tous les établissements recevant du public (salle polyvalente, etc...) Port du masque obligatoire renforcé, y compris à l'extérieur, dans certains lieux et certaines circonstances. Notre commune est concernée par cette obligation et je me dois de vous avertir, sous peine d'amendes par les forces de l'ordre en cas de non-respect. Pour nous cela est concret :

- Aux abords de l'école primaire et maternelle et des salles communales
- Sur la place du marché du mercredi soir
- Aux arrêts de bus
- Aux abords de la machine à pain à Montplaisir
- Pour tout rassemblement de plus de 10 personnes

Pour votre information, le port du masque est également obligatoire au centre-ville de Brive (zone située à l'intérieur du boulevard). Toutes ces dispositions s'appliquent jusqu'au 19 octobre 2020. Ces changements de règles fréquents évoluent avec la situation sanitaire et perturbent bien sur notre vie au quotidien. C'est le cas pour nos associations qui ne peuvent plus rien programmer à moyen terme (l'arrêté dans son intégralité a été envoyé à tous les présidents d'associations) et plus généralement pour nous tous s'agissant de fêtes de famille. Bien que l'école, l'ALSH de l'agglo et nos services municipaux fonctionnent pour l'instant à peu près normalement en respectant les protocoles sanitaires néanmoins, nous avons dû et nous allons devoir nous adapter et modifier quelques organisations.

Le CCAS réuni le 29 septembre 2020 a décidé à l'unanimité de ne pas organiser son traditionnel repas des aînés qui avait lieu chaque année fin novembre. Pour préserver l'attention portée à nos aînés, chacun d'entre vous âgé de plus de 65 ans au mois de décembre 2020 se verra offrir un coffret cadeau. Je sais que cela sera loin de remplacer la convivialité de notre repas, cependant ce sera pour nous l'occasion de vous rendre visite et d'échanger avec vous si vous le souhaitez bien sûr.

**Au nom du Conseil Municipal, je vous invite à la cérémonie du 11 novembre commémorant la fin de la guerre de 14-18. Celle-ci aura lieu à 11h00 au monument aux morts, comme chaque année.** Dans le contexte actuel, nous ne prendrons pas le risque de nous rassembler après la cérémonie pour le traditionnel vin d'honneur servi par la municipalité.

Je m'en excuse par avance et vous demande tout de même de participer à cette cérémonie avec le port du masque afin que le devoir de mémoire soit intact même en ces moments contraignants pour notre vie au quotidien pour toutes et tous !

**Prenez soin de vous, respectez les gestes barrières pour notre santé et peut-être éviter un reconfinement total pour les fêtes de fin d'année.**

Le Maire,  
Gérard Bagnol

Visitez notre site internet : [www.jugeals-nazareth.com](http://www.jugeals-nazareth.com)